L'ajournement

Je n'ai qu'à observer pour voir ce que sont exactement les priorités du gouvernement lorsqu'il s'agit des sociétés ferroviaires et des bénéficiaires de ces changements, monsieur le Président. Presque tous les jours, je vois l'ex-président du CP, qui touchait au moins \$500,000 par année avant de prendre sa retraite. Je le vois presque tous les jours parce qu'il a obtenu ce que le gouvernement juge être sa juste récompense. Il a été nommé au Sénat. Par ailleurs, nous voyons ce que le ministre et le gouvernement estiment important pour les employés du CP. Quatre mille d'entre eux devront se chercher un autre emploi. Le ministre n'est même pas disposé à organiser une réunion patronale-syndicale à laquelle il assisterait.

• (1730)

Je prie le ministre de penser aux personnes qui vont perdre leur emploi. Je le prie de faire au moins le premier pas et d'organiser une réunion patronale-syndicale pour discuter de ce qui se produira vraisemblablement et de ce qui peut être fait pour amortir le coup et protéger, du moins en partie, les travailleurs du CP qui vont être mis à pied après, dans bien des cas, de nombreuses années de service.

[Français]

Mme Éva Côté (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, en réponse à la question de mon honorable collègue du Nouveau parti démocratique, je dirai que le Canadien Pacifique, comme toute autre entreprise de transport, doit maintenir une position concurrentielle et

offrir un service de qualité à des prix concurrentiels aux expéditeurs canadiens. Que les compagnies de transport se modernisent et améliorent leur niveau de productivité, c'est l'ensemble de l'économie et du public canadien qui en bénéficieront.

Cependant, le ministre est très préoccupé par les effets de l'application des technologies nouvelles et de la modernisation des méthodes d'exploitation sur les procédures et les niveaux d'embauche. C'est un sujet qui lui tient à cœur. C'est pourquoi il a déjà rencontré les représentants syndicaux des employés du CP à Winnipeg et il projette de les rencontrer à nouveau. Il leur a d'ailleurs indiqué son intention d'examiner les responsabilités du Canadien Pacifique aux termes même de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, quant à leurs programmes et à leurs politiques d'embauche.

Monsieur le Président, le ministre des Transports (M. Axworthy) a aussi l'intention de rencontrer les dirigeants de l'entreprise même, soit le Canadien Pacifique. Et j'espère, j'ose croire que mon honorable collègue est convaincu de la bonne volonté du ministre autant que de celle de l'entreprise CP de maintenir le plus d'emplois possibles compte tenu de l'évolution.

Le président suppléant (M. Guilbault): Comme il est 17 h 33, conformément à l'ordre adopté le jeudi 10 mai 1984, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 18 juin 1984, à 11 heures, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 33.)